

ÉCONOMIE

RÉGLEMENTATION DES VALEURS MOBILIAIRES

Le patron du TMX Jérôme-Forget résolument contre la création d'une commission fédérale des valeurs mobilières

FRANÇOIS DESJARDINS

Deux mois après avoir été recruté pour diriger le TMX, qui regroupe la Bourse de Toronto et la Bourse de Montréal, Thomas Kloet refuse de dire s'il serait en faveur d'une agence réglementaire nationale pour succéder au système d'autorités provinciales.

«Je continue d'apprendre», a dit hier M. Kloet, un Américain, lors



Tom Kloet

d'un petit déjeuner avec la presse financière au siège social de la Bourse de Montréal. Avant de se joindre au TMX, Tom Kloet a passé cinq ans chez le courtier Fimat

USA, devenu Newedge, et a aussi été chef de la direction de la Bourse de Singapour.

«Ça fait neuf semaines que je suis au Canada. J'avais probablement des idées préconçues et je vais les garder pour moi. En fait, ça relève du gouvernement», a-t-il dit.

Cette prudence marque une rupture avec la position claire de Richard Nesbitt, qui a dirigé le groupe TSX jusqu'à l'hiver dernier avant de quitter l'entreprise juste avant l'achat de la Bourse de Montréal. M. Nesbitt favorisait nettement la mise en place d'une agence réglementaire nationale.

«Bien que j'aie une opinion, je ne sais pas si elle est basée sur des faits. Je ne sens pas que j'ai les connaissances suffisantes pour articuler une position, et je ne sais même pas si c'est le rôle du TMX de le faire. Il faut qu'on soit «adaptable» à ce que les autorités veulent faire», a-t-il ajouté.

Les partisans d'une agence unique estiment que les entreprises perdent temps et argent à faire affaire avec plusieurs autorités provinciales. Les opposants croient que la création d'une autorité nationale serait une erreur car l'oligopole financier qu'est l'indus-

trie du courtage serait alors supervisé par un monopole réglementaire.

Dans une lettre envoyée aux provinces en 2005, M. Nesbitt avait dit: «Nous croyons que les marchés des capitaux sont mieux desservis par une agence réglementaire nationale et un système de normes» qui peuvent toutefois tenir compte de la taille des entreprises et des exigences régionales.

Selon M. Nesbitt, l'agence unique aurait permis au marché d'accroître son efficacité, encore plus qu'avec le «système de passeport» que les autorités provinciales étaient en train de mettre sur pied. Il concédait toutefois qu'une telle chose était probablement impossible à court terme et qu'il faudrait donc envisager le compromis du passeport.

Le ministre fédéral des Finances a souvent affirmé qu'une agence unique serait préférable au système actuel, déclenchant la colère de la ministre des Finances du Québec.

Le système de passeport est celui en vertu duquel les autorités provinciales ont harmonisé des règles tout en essayant de faciliter la tâche aux entreprises qui s'inscrivent en Bourse ou font appel à l'épargne du public dans plus d'une province.

Par ailleurs, le patron du TMX a affirmé que la tourmente des marchés fait en sorte que certaines initiatives devront peut-être faire l'objet d'un report, jusqu'à ce que le contexte redévienne favorable.

Le nuage d'incertitude qui se déchaîne sur les marchés sera bientôt suivi de la naissance d'un nouveau concurrent boursier, Alpha. Appuyé financièrement par les grandes banques canadiennes, qui sont présentement clientes du TMX, Alpha voudra ravir une partie des volumes d'actions qui se transigent, en misant notamment sur des tarifs plus bas. «Il n'y a pas que le prix, a dit M. Kloet, il y a la fiabilité.»

A de multiples reprises, M. Kloet a louangé le travail des employés de la Bourse de Montréal. A ce sujet, il a dit que les lourdes fonctions de Luc Bertrand ont été légèrement élargies.

Le Devoir

ROBERT DUTRISAC

Québec - La ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, est intervenue hier dans la campagne électorale fédérale en prédisant que la création d'une commission fédérale des valeurs mobilières, comme le projet le gouvernement Harper, entraînerait des «soubresauts dans le marché financiers».

À l'issue d'une réunion avec les ministres provinciaux responsables du commerce des valeurs mobilières, Monique Jérôme-Forget, s'est dite convaincue que les conservateurs de Stephen Harper, s'ils forment un gouvernement majoritaire, n'hésiteront pas à déposer un projet de loi visant la

création d'une commission fédérale des valeurs mobilières. Le Québec s'adressera alors aux tribunaux, «jusqu'en Cour suprême», pour défendre ses compétences en matière de protection des épargnants, a indiqué la ministre. Mme Jérôme-Forget a indiqué que le Québec jouit de l'appui de toutes les provinces à l'exception de l'Ontario qui, elle, favorise la création d'une commission unique.

«Ce que je prédis, c'est qu'il n'y aura pas une commission des valeurs mobilières, il y en aura 14 au Canada», a-t-elle lancé. «Ça va créer énormément de soubresauts dans le marché financier; les gens ne savent plus où s'adresser. Je pense que ce serait très, très mal vu du milieu financier.»

La ministre a demandé à tous les autres partis politiques fédéraux, à l'exception du Bloc québécois, dont elle sait qu'il appuie la position du Québec, de se prononcer sur cette question. Elle a rappelé que le Parti libéral du Canada, lorsqu'il était au pouvoir, avait déjà présenté un projet de loi pour créer une commission unique.

Selon Mme Jérôme-Forget, il n'existe aucune raison valable pour créer une telle commission fédérale. En matière de protection des épargnants, le Canada fait bonne figure sur le plan international. Parmi les 30 pays de l'OCDE, le Canada occupe le deuxième rang, a-t-elle fait valoir. Selon une étude de la Banque Mondiale, le Canada se situe au troisième rang, bien

avant les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Appelée à commenter la difficulté de porter des accusations criminelles liées au commerce des valeurs mobilières, comme c'est le cas pour l'affaire Norbourg, Mme Jérôme-Forget a soutenu que l'encadrement des marchés financiers assuré par les provinces n'était pas en cause. C'est plutôt la Charte canadienne des droits et des libertés qui empêche les corps policiers d'utiliser les dossiers montés par l'Agence des marchés financiers (AMF), par exemple, comme preuve dans un procès. En outre, la poursuite ne peut forcer un témoin à s'incriminer, comme c'est le cas aux États-Unis.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Monique Giroux

Monique Leroux à la conférence internationale de l'Institut des administrateurs de sociétés

Les règles de gouvernance obligent les sociétés à penser à long terme

Les nouvelles règles de gouvernance et la prise en compte de la responsabilité sociale forcent les entreprises à penser à long terme, a soutenu hier la présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Monique Leroux.

C'est là une excellente chose, a poursuivi Mme Leroux dans un discours prononcé à la conférence internationale de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Qu'on le veuille ou non, a-t-elle dit, les dirigeants d'entreprises sont de plus en plus soumis au jugement moral de leurs pairs, clients, employés et fournisseurs, sans oublier les collectivités locales et les gouvernements.

Ne viser que la performance financière «au détriment de tout le reste» est de moins en moins «soutenable», a affirmé la présidente.

Citant le célèbre financier américain Warren Buffet, Monique Le-

roux a rappelé l'importance pour une entreprise de sauvegarder sa réputation à tout prix, essentiellement pour «générer de la valeur et éviter les coûts.»

Une réputation de qualité peut diminuer les risques associés à une société, donc ses coûts de financement, a illustré la dirigeante. Il en va de même pour le service à la clientèle: s'il est bon, il limitera le nombre de plaintes et de poursuites et fera réaliser des économies à une entreprise.

L'économiste en chef de la Financière Banque Nationale, Clément Gignac, a pour sa part estimé que les États-Unis n'échapperaient à une récession, mais qu'ils éviteraient une dépression de longue durée.

Selon lui, la crise financière actuelle perdra de son intensité une fois que les firmes en déroute seront mises en faillite, fusionnées ou vendues.

La Presse canadienne

TRANSPORT AÉRIEN

Le président de Transat lance un défi aux élus

CLAUDE TURCOTTE

Jean-Marc Eustache, président de Transat, frustré de l'indifférence générale sur l'importance du transport aérien et du tourisme dans l'économie canadienne, lance le «défi à tous les élus de faire de ces questions un enjeu électoral». Évidemment, le gouvernement fédéral est particulièrement visé et M. Eustache soutient qu'il est urgent de développer une stratégie nationale à long terme pour capitaliser sur la croissance de l'industrie internationale du voyage.

Cette stratégie devrait comprendre plusieurs éléments, comme l'a expliqué hier le président de Transat devant le Cercle financement et placement du Québec. Il faudrait d'abord que les infrastructures aéroportuaires soient accessibles à des tarifs concurrentiels. Il en coûte

trois fois plus cher pour atterrir à Montréal et à Toronto qu'à Paris et à Rome. En 2007, Transat a payé 86,6 millions en frais d'aéroport et de navigation. Cette situation découle de décisions fédérales «mal avisées prises dans les années 1990, en privatisant les aéroports pour en faire des vaches à lait». On a aussi privatisé le contrôle aérien. Le gouvernement conservateur n'a rien fait pour changer les choses. Il faudrait en outre investir plus d'argent pour faire du marketing sur une grande échelle. Le tourisme international est présentement convoité par de nombreux pays, dont les Émirats arabes, qui ont même su attirer le Cirque du Soleil, lequel n'a pu réaliser le projet qu'il avait pour Montréal.

Les gouvernements encouragent par ailleurs le développement de constructeurs comme Bombardier et Pratt&Whitney pour faire vendre des avions partout dans

le monde et voyager des gens vers des destinations touristiques qui font tout pour les attirer, ce qui n'est pas le cas du Canada, où le tourisme international est en baisse depuis plusieurs années, constate M. Eustache. «C'est comme si nous avions un pied sur l'accélérateur et un autre sur le frein», dit-il, avant d'accuser le gouvernement de «se démener pour soutenir ceux qui construisent des avions et saigner à blanc ceux sur qui il compte pour en acheter». Il a cependant précisé par la suite que Bombardier ne construit pas d'appareils dans la catégorie d'avions utilisés par Transat, qui transporte tout de même vers le Canada chaque année 500 000 touristes internationaux qui dépendent beaucoup d'argent dans des centaines d'hôtels, auberges et restaurants lors de leur visite.

M. Eustache s'en prend aussi au fait qu'il existe au Canada deux réglementations distinctes, l'une pour les voya-

gistes, comme Transat, qui doivent déposer leur argent en fiducie jusqu'à ce que le voyage soit effectué, en vertu d'une réglementation provinciale, et une autre qui est fédérale, selon laquelle les compagnies aériennes, comme Air Canada, n'ont pas cette exigence d'un dépôt en fiducie. De plus, en publicité les voyageurs doivent annoncer des prix tout compris, alors que les compagnies aériennes peuvent annoncer des prix pour aller seulement, avant frais et taxes. «Encore une fois, un terrain de jeu où les dés sont pipés, comme le Canada les aime», lance-t-il.

Il y a deux semaines, le gouvernement canadien a présenté «une charte des droits des voyageurs», qui ne contient rien, selon M. Eustache, mais qui devrait inclure des mesures pour souligner les points qu'il soulève.

Le Devoir

EN BREF

Great West confirme des investissements de 448 M\$ dans Lehman et AIG

Winnipeg — La compagnie Great West Lifeco a indiqué hier qu'elle avait des investissements totalisant environ 448 millions \$US dans Lehman Brothers Holdings et American International Group, deux géants de Wall Street au centre de la crise financière qui secoue les marchés. La compagnie d'assurances de Winnipeg, membre de la Corporation Financière Power, a précisé qu'elle possède des titres à revenu fixe de Lehman Brothers d'une valeur nominale de 101 millions. — La Presse canadienne

La Banque Nationale confirme le rachat du Groupe Option Retraite

La Banque Nationale (BN) a confirmé hier l'acquisition du Groupe Option Retraite, une firme qui gère des actifs totalisant plus de 1,5 milliard. Fondé en 1993, le Groupe Option Retraite compte 180 employés et 15 bureaux au Québec et en Ontario. Il se spécialise dans les services de planification financière personnelle. «Ceci constitue notre quatrième et notre plus grosse transaction depuis le début de 2008», a dit Luc Paiement, le coprésident et le vice-président exécutif de la gestion du patrimoine de la BN, qui compte plus de 17 000 employés et des actifs de 122 milliards. — La Presse canadienne

L'adhésion de la Russie à l'OMC s'enlève à Genève

Genève - L'adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'enlève à Genève où les négociateurs ont décidé hier de reporter leurs pourparlers à novembre, signe de la remise en cause du processus à la fois par Moscou et par les États-Unis. Le groupe de travail, réunis à huis clos pour la première fois depuis la crise russo-géorgienne, a tenu à peine plus d'une heure jeudi matin. C'était une «réunion de procédure prévue» destinée à fixer l'agenda pour le reste de l'année, a tenté de rassurer une source diplomatique occidentale précisant que la prochaine rencontre était prévue pour la semaine du 3 novembre. — Agence France Presse

TRANSPORT AÉRIEN

Les sociétés aériennes ajustent leurs tarifs à la baisse du prix du pétrole

Calgary — Les principaux transporteurs aériens au pays viennent d'ajuster leurs frais et suppléments afin de tenir compte de la récente baisse des prix du carburant.

WestJet a annoncé au cours de l'après-midi renoncer à son supplément sur le carburant. Son concurrent le plus important, Air Canada, avait plus tôt en journée fait savoir qu'il annulait tous les frais liés au deuxième bagage. Air Canada et Porter, petit transporteur régional de Toronto, ont également indiqué qu'ils intègreraient le supplément sur le carburant à leurs tarifs de base. Même si les coûts du carburant

demeuraient très instables et de loin supérieurs aux normes historiques, la récente baisse des cours du pétrole permet à Air Canada de rétablir sa politique précédente sur les bagages, a expliqué par voie de communiqué le vice-président général et chef des affaires commerciales, Ben Smith.

Air Canada a annoncé trois mesures: l'annulation, à compter du 23 septembre, des frais de 25 \$ pour le deuxième bagage enregistré qui avaient été mis en place le 15 mai dans le cas des tarifs Tango et Tango Plus pour des voyages en Amérique du Nord; l'intégration du supplément sur le carburant (de 20

\$ à 60 \$) dans les tarifs aller simple annoncés pour les vols intérieurs et transfrontaliers; et la simplification, à compter du 14 octobre, des frais d'excédent grâce à l'adoption de frais uniques de 75 \$ pour bagages volumineux ou lourds transportés en Amérique du Nord (100 \$ pour les vols internationaux).

Les sociétés aériennes réagissent ainsi à la chute dramatique du prix du brut, qui avait atteint un sommet sans précédent d'environ 147 \$ US le baril, en juin. Hier après-midi, le cours du baril de pétrole était aux environs de 97 \$ US.

La Presse canadienne